

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 30 septembre 2021 à 20 h, au 1295, chemin Lac-Supérieur, Lac-Supérieur les membres du conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante, à savoir :

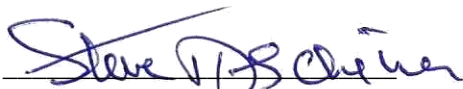
Nature et effets :

1. Augmentation de la longueur d'une voie de circulation sans issue;

Identification du site concerné : chemin du Mont-la-Tuque (prolongement), lots 4 753 821, 4 753 824 et 4 753 826, matricules : 2621-90-4844 et 2721-25-6560.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021.



Steve Deschenes  
Directeur général/Secrétaire-trésorier

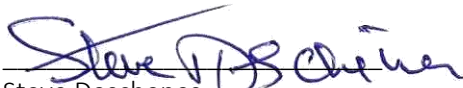
---

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Steve Deschenes, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, le 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce le 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021.



Steve Deschenes  
Directeur général/Secrétaire-trésorier